

**COMPTE RENDU  
REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 15 MAI 2013**

Le Président ouvre la séance, le compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 6 mars est approuvé.

**AVENANT N° 5 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE DU VERDON**

Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical les dispositions de la convention de partenariat avec le Syndicat Mixte de la zone du Verdon , portant sur le tonnage d'ordures ménagères mis au centre de stockage des déchets ultimes du Syndicat mixte situé sur la Commune de Ginasservis soit 7 500 tonnes minimum par an.

Il informe le Comité Syndical que compte tenu des investissements à venir, le syndicat mixte a demandé de porter le tonnage annuel à 10 000 tonnes minimum pour la seule année 2013. La date d'échéance de la convention est maintenue d'un commun accord jusqu'en 2020. Tout apport supplémentaire sera réglé sur les mêmes bases tarifaires que la redevance annuelle.

Le Comité syndical autorise le Président à signer l'avenant n°5 avec le syndicat mixte de la zone du Verdon.

**APPROBATION DU RAPPORT MISSION D'INSPECTION HYGIENE ET SECURITE**

Le Président informe le Comité Syndical que le service Hygiène et Sécurité du Centre de Gestion nous a transmis son rapport concernant le siège administratif.

Le dossier de demande de subvention auprès de la CNRACL a reçu un avis favorable.

Le Président demande l'accord du Comité Syndical pour suivre les prescriptions de ce rapport.

**EXTENSION DU PERIMETRE DU SIVOM DU HAUT VAR**

Le Président donne lecture de l'arrêté préfectoral du 9 avril 2013 actant l'extension de périmètre du SIVOM aux communes :

1. LES SALLES SUR VERDON
2. ARTIGNOSC
3. BAUDIANRD
4. REGUSSE
5. AIGUINES

6. BAUDUEN
7. MOISSAC

### **RETRAIT DES COMMUNES DE SALERNES – SILLANS LA CASCADE ET SAINT-ANTONIN DU VAR DU PERIMETRE DU SIVOM**

Le Président informe le Comité Syndical que par arrêté préfectoral du 19 mars 2013, le Préfet a étendu le périmètre de la CAD et retiré de plein droit les Communes de Salernes, Sillans-La-Cascade et Saint Antonin du périmètre du SIVOM pour l'exercice de la compétence :

- Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés.

Pour les compétences facultatives de la CAD (le PIDAF) la CAD se substituera aux communes.

Le Président donne lecture de la réponse au courrier transmis à Monsieur le Préfet du var sur les conséquences juridiques de la modification du périmètre du SIVOM.

A l'unanimité, le Comité Syndical souhaite défendre l'aspect humain de ce transfert.

Le Président informe le Comité Syndical qu'il réunira prochainement le personnel avec Monsieur Vaquette. La date du 16 mai est fixée. Il rencontrera ensuite les représentants de la CAD.

### **ATTRIBUTION MAPA n° 2013-03.**

#### **« Fourniture de carburant GAZOLE pour une Année ».**

Le Président expose au Comité Syndical qu'il y a lieu de procéder à l'attribution du marché MAPA « Fourniture de carburant GAZOLE pour une année ».

Suite à la présentation du Procès verbal et l'avis de la commission d'appel d'offre, le Président propose d'attribuer ce marché à la Société CHARVET SAS dont le siège social est à VILLARS, (Remise de 12,55 €HT /Hl sur le Prix de vente du GAZOLE).

Le montant maximum du marché n'excèdera pas 200 000,00 € HT.

Le Comité syndical autorise Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à la dévolution du marché.

### **PROCEDURES DE CONSULTATION MAPA**

Le Président propose à l'assemblée de lancer deux consultations MAPA pour deux projets situés sur le territoire du SIVOM du Haut Var :

- 1 - Travaux d'aménagement de la Déchèterie de Cotignac,
- 2 - Travaux d'aménagement de la Déchèterie de Villecroze,

Le Comité syndical autorise le lancement de deux procédures de consultation du type MAPA pour ces projets et autorise Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à la dévolution du marché.

**QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur PONS, Maire de Baudinard, informe le Comité Syndical que la société Ecollect lui a fait parvenir un devis de 890 € pour mettre à niveau les conteneurs enterrés sur sa commune.

Il fait part au Comité Syndical qu'il fera mettre à niveau les conteneurs par le personnel communal.

A 18 H la séance est levée.